

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le 14 octobre à 20 heures.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gaston CHENU, Maire.

Étaient présents : tous les Conseillers sauf Monsieur WITTMER.

Procurations : /

Madame Marie-Odile BELIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité.

Pays de Montbéliard Agglomération

- Monsieur le Maire présente au Conseil les rapports suivants :

- Présentation du rapport sur le service des ordures ménagères 2021
- Présentation du rapport sur le service de l'eau potable 2021
- Présentation du rapport sur le service de l'assainissement 2021

Le Conseil prend acte de ces rapports.

- Intégration de la commune de Dampjoux

Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Dampjoux à PMA.

- Motion demande de garantie d'une stabilité fiscale

Le Conseil vote à l'unanimité la motion de demande à l'Etat de stabilité fiscale pour les collectivités territoriales.

Subventions

- Comice

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 60 €.

- Fonds de Solidarité pour le Logement

Pas de subvention accordée.

- Fonds d'Aide aux Accédants en Difficulté

Pas de subvention accordée.

ONF : contrat d'approvisionnement

Monsieur le Maire informe le Conseil que, comme prévu dans la délibération de destination des coupes, un contrat d'approvisionnement va être signé. Ce type de contrat a pour but de sécuriser l'approvisionnement des scieries locales.

Assurance groupe

Le Conseil décide de renouveler le contrat d'assurance groupe contre les risques statutaires souscrit avec le CDG.

Motion de soutien diplôme universitaire Gestionnaire Administratif et Secrétaire de Mairie

Le Conseil vote à l'unanimité la motion de soutien.

Avenant aux travaux lotissement

Suite à l'augmentation des matières premières et de l'énergie affectant le marché lotissement, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant soumis par l'entreprise CLIMENT et donne pouvoir au Maire pour signer les pièces afférentes.

Eclairage public

Dans le cadre de la sobriété énergétique, le Conseil Municipal décide que l'éclairage public sera coupé de 23h à 5h. Cette coupure prendra effet dès que les démarches administratives et l'intervention de programmation auront été réalisées.

Questions diverses

- La quête du Souvenir Français aura lieu du 27 octobre au 2 novembre.
- Il n'y aura pas d'augmentations du tarif de ramassage des ordures ménagères en 2023.
- Le SIVU de la Chauillère compte 165 enfants scolarisés dont 101 sont inscrits au périscolaire.
- Le repas de fin d'année aura lieu le dimanche 18 décembre 2022.

Fait à ISSANS le 19 octobre 2022

Le Maire
Gaston CHENU

